

Informat' i2C est une auto-entreprise de dépannage en informatique et création de site internet ou mobile
Claude Charreyron responsable
169 Route de Chaubouret, 42660 Le Bessat
Identifiant SIRET: 790 153 373 00010

Client représente le bénéficiaire des prestations demandées à Informat' i2C.

Prestations signifie les services délivrés au client par Informat' i2C.

A : Application des Conditions Générales de Vente.

Article 1 : Champs d'applications

1-1 : Les présentes conditions générales de vente sont valables à compter du 01/01/2013 et sont portées dans leur intégralité à la connaissance du client.

2-2 : Le fait de passer commande implique l'acceptation entière et sans réserve du client de la globalité de ces conditions générales de vente.

2-3 : La liste des prestations dépannage et/ou internet est non exhaustive, et Informat' i2C est libre de supprimer et/ou modifier et/ou ajouter tout service qu'il jugera utile.

Article 2 : Tarifs

2-1 : Les tarifs des prestations s'entendent en montants facturés HT - TVA non applicable, art.293-B du CGI.

2-2 : Les tarifs sont consultables sur le site www.informat-i2c.fr.

2-3 : Les tarifs sont modifiables sans aucun préavis mais les prix appliqués seront ceux en vigueur à la date de la demande de prestation.

B- Conditions Générales de Vente prestations dépannages

Article 1 : Objet

Informat' i2C exécute les prestations dans ses locaux et uniquement si nécessaire au domicile du client.

Dans le cas d'une intervention sur site, si le client n'est pas présent sur le lieu de rendez-vous à la date convenue, Informat' i2C ne pourra assurer les prestations. Dans ce cas le déplacement sera facturé au tarif en vigueur.

Article 2 : Description des prestations dépannages

2-1 : Les prestations d'Informat' i2C sont destinées à assurer l'installation, la configuration, l'optimisation, le dépannage, la réparation etc..., des équipements matériels et/ou logiciels appartenant au client.

2-2 : Pour des raisons de dépannage Informat' i2C commercialise également les pièces détachées nécessaires à l'exécution des prestations.

2-3 : Cette liste de prestations est non exhaustive, et Informat' i2C est libre de supprimer et/ou modifier et/ou ajouter tout service qu'il jugera utile.

Article 3 : Licence d'utilisation des logiciels

L'installation ou la réinstallation de logiciels systèmes ou applicatifs, ne peut se faire qu'à partir de programmes sources ou de licences régulièrement acquises par le client. Informat' i2C n'est pas responsable de la provenance des logiciels déjà installés sur le matériel confié en dépannage.

Article 4 : Limites des interventions

Informat' i2C se réserve le droit de cesser la prestation demandée par le client si les conditions d'interventions sont différentes de celles qui avaient été prédéfinies et/ou si le client ne dispose pas des licences d'utilisation des logiciels lui appartenant.

Article 5 : Limites de responsabilité de Informat' i2C

5-1 : En aucun cas, quelle que soit la prestation demandée et/ou quel que soit le lieu de son exécution (domicile client et/ou en atelier), Informat' i2C ne saurait être responsable, pour quelle que raison que ce soit, des données du client qui seraient endommagées et/ou perdues totalement ou partiellement avant son intervention. En conséquence, le client prendra toutes les précautions d'usage pour assurer préalablement à toute intervention l'existence et l'accès à ses données personnelles à sauvegarder.

5-2 : En aucun cas, l'intervention d'Informat' i2C ne saurait être un prétexte à une substitution et/ou une extension de garantie des équipements ou matériels déjà installés et pour quelle que raison que ce soit.

5-3 : Etant donné que Informat' i2C intervient uniquement sur demande expresse du client (que ce soit sur site et/ou en atelier), en aucun cas Informat' i2C ne saurait être tenue responsable des dommages directs et/ou indirects, matériels et/ou immatériels existants avant intervention.

5-4 : Le fonctionnement du matériel et du système se fait sous la direction et le contrôle exclusif du client. En aucun cas Informat' i2C ne pourra être déclaré responsable du fait de la destruction des fichiers ou de programmes par le client après intervention et dépannage.

5-5 : D'une manière générale, Informat' i2C ne pourra être responsable d'aucun préjudice financier et/ou commercial et/ou moral d'aucune sorte pour quelle que raison que ce soit, suite à l'exécution d'une prestation demandée par le client.

5-6 : Informat' i2C n'assume aucune responsabilité à l'égard de renseignements confidentiels, exclusifs ou personnels, de la perte ou de la corruption de données, de dommages causés aux supports amovibles ou de leur perte.

5-7 : Informat' i2C ne pourra être tenu responsable des conséquences résultant d'une mauvaise utilisation des logiciels par le client et ne garantit pas l'aptitude du client à l'utilisation des logiciels ou à l'exécution des tâches qui l'auraient motivé dans sa décision de s'informatiser. Au cas où le client aurait déjà acquis ou acquerrait par la suite, auprès de tiers, des matériels, progiciels ou logiciels, Informat' i2C serait déchargé de toute responsabilité en cas d'incompatibilité matérielles.

Le client est informé que l'utilisation des logiciels et/ou de leurs versions ultérieures sur des matériels différents de ceux préconisés par Informat' i2C pourraient avoir des conséquences dommageables telles que : ralentissement ou blocage du système, altération des données ou des résultats, etc. Dans ce cas, la responsabilité Informat' i2C ne saurait être retenue.

5-8 : La responsabilité Informat' i2C se limite au montant que le client a payé pour la prestation demandée.

Il est expressément convenu entre le client et Informat' i2C que tout préjudice financier ou commercial subi par le client, ainsi que tout préjudice résultant d'une action quelconque (y compris une action en contrefaçon d'un quelconque droit de propriété intellectuelle) dirigée par un tiers à l'encontre du client, constitue un dommage indirect n'ouvrant pas droit à réparation.

Article 6 : Obligations d' Informat' i2C

6-1 : Informat' i2C s'engage à fournir les moyens techniques nécessaires à l'exécution des prestations décrites à l'article 2 des Conditions Générales de Vente pour prestations de dépannages

6-2 : Pour les prestations à domicile, Informat' i2C s'engage à intervenir dans les meilleurs délais. Cependant, les délais sont fournis à titre indicatif, et tout retard et/ou report de la date et/ou de l'heure de l'intervention ne pourra donner lieu à aucun dédommagement.

6-3 : De convention expresse entre les parties, Informat' i2C, n'est soumis qu'à une obligation de moyens et en aucun cas à une obligation de résultats.

Article 7 : Obligations du client

7-1 : Le client est informé qu'il doit maintenir ses équipements dans des conditions conformes aux spécifications des fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs et/ou éditeurs, respecter les normes de sécurité, suivre les procédures légales d'installation et d'utilisation.

7-2 : Le client s'engage à tenir à disposition l'ensemble des documentations techniques et/ou commerciales (manuels, CD, DVD, licences, codes d'identification, mots de passe, ...) dont l'intervenant Informat' i2C aurait besoin pour la bonne exécution de sa prestation.

7-3 : En cas d'intervention sur site du client (domicile et/ou bureau), le client ou l'un de ses représentants nommé désigné devra rester présent durant l'intervention.

7-4 : Le client reconnaît et accepte que l'ensemble des frais engendrés par et/ou pour l'exécution de la prestation, notamment les frais d'électricité, les frais de connexion à internet, l'usure de consommables (encre, papier, CD, DVD, disquettes, ...) sont en totalité à sa charge. Sous aucun prétexte, le client ne pourra prétendre à un remboursement et/ou à un dédommagement total ou partiel pour quelle que raison que ce soit.

Article 8 : Garantie

8-1 : Concernant les équipements vendus par Informat' i2C pour l'exécution d'un dépannage, la seule garantie accordée par dépannage est celle attribuée par chaque constructeur à ses propres produits.

8-2 : En aucun cas, Informat' i2C ne pourra être tenu pour responsable pour quelle que raison que ce soit, d'une défaillance quelconque d'un des produits qu'elle aurait vendu, que la prestation ait eu lieu sur site ou en ses ateliers.

8-3 : Informat' i2C n'offre aucune garantie à l'égard :

Des problèmes découlant de causes externes, comme un accident, une mauvaise utilisation, des problèmes d'alimentation électrique ou un sinistre survenu sur le lieu d'utilisation

Des problèmes découlant d'un entretien autorisé ou non

Des problèmes découlant d'une utilisation non conforme aux instructions relatives au produit

Des problèmes découlant d'une omission de suivre les instructions relatives au produit ou une omission d'exécuter un entretien préventif

Des problèmes découlant de l'utilisation d'accessoires, de pièces ou de composants non fournis par Informat' i2C

Des dommages occasionnés par une mauvaise utilisation de logiciels ou par des virus ou par des intrusions informatiques

Des produits dont les étiquettes de service ou les numéros de série ont été enlevés ou modifiés.

Article 9 : Réserve de propriété

Conformément à la loi du 3 juillet 1985, Informat' i2C reste propriétaire des équipements (matériels et/ou logiciels) fournis dans le cadre de la réalisation de la prestation, jusqu'au paiement intégral par le client de la totalité des sommes dues.

A défaut de paiement total ou partiel, Informat' i2C est en droit, sans formalités préalables et indépendamment de toute action judiciaire, d'exiger du client et à ses frais, sans que celui-ci puisse s'y opposer sous quelle que raison que ce soit, la restitution des équipements fournis.

Concernant les logiciels, il est rappelé au client qu'aucun droit de propriété ne lui est transféré. Le seul droit dont il bénéficie est un droit d'utilisation.

Article 10 : Escomptes et remise

Il n'est prévu aucun escompte pour règlement anticipé. Les rabais et remises éventuels sont soumis uniquement à la discrétion d'Informat-i2C et ne sauraient en aucun cas devenir systématique.

Article 11 : Paiement

Le client a le choix de payer soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Claude Charreyron , soit en espèces.

Aucune prestation ne sera facturée dans le cas où l'intervenant Informat-i2C ne pourrait exécuter le dépannage et si aucun achat de matériel n'a été effectué et si aucun déplacement au delà de 5kms aller/retour n' a été effectué

C- Conditions Générales de Vente prestations internet

Article 1 : Hébergement et Nom de Domaine

1-1 : L'hébergement et le nom de domaine ont une durée d'engagement d'une année entière sans pouvoir être résiliés durant l'année en cours

1-2 : Taille maximum allouée sur le serveur de 500 méga-octets et trafic illimité.

1-3 : Informat-i2C se charge de réserver le nom de domaine choisi par le client sous réserve qu'il soit disponible. (ex: www.informat-i2c.fr)

1-4 : Informat-i2C contactera également le client pour le renouvellement de l'hébergement et nom de domaine qui auront lieu une fois par an.

1-5 : Informat-i2C ne sera pas tenu pour responsable de la perte de propriété du nom de domaine si le client décide de ne pas le renouveler ou le décide trop tard.

Article 2 : Création du site internet

2-1 : Création d'un site à partir de 3 pages (hors mentions légales et formulaire simple de contact) jusqu'à un nombre de pages définis suivant conditions tarifaires

2-2 : Choix parmi plusieurs chartes graphiques pour conception du site.

2-3 : Intégration de textes, images fournis par le client ou pris en charge par Informat' i2C

2-4 : Création d'une et/ou jusqu' à cinq adresses email spécifiques (exemple: cl.charreyron@informat-i2c.fr)

2-5 : Maintenance du site pour une année suivant conditions tarifaires

2-6 : Sauvegarde globale du projet web sur matériels Informat' i2C

Article 3 : Délais de création

Le délai de création d'un site internet variera en fonction de plusieurs facteurs tels que :

Nombre de pages à réaliser

Délai de fourniture ou de recherche des données de conception images ou documents,

Panne du réseau internet ou tout autre facteur à prendre en compte afin de réaliser proprement la prestation.

Article 4 : Paiement et Réservation

4-1 : La réservation de l'hébergement et du nom de domaine ne pourra se faire qu'après règlement du tarif en vigueur.

4-2 : La facturation de la création du site internet ne s'effectuera qu'en fin de réalisation.

4-3 : La mise en ligne du site ne s'effectuera qu'après règlement de la réalisation.

Article 5 : Résiliation par le client

5-1 : Hébergement et nom de domaine ne peuvent être résiliés qu'à la fin de la période annuelle engagée. Il suffira au client de ne pas souhaiter poursuivre lors de la demande de renouvellement en fin de contrat

5-2 : La demande d'interruption de la parution du site internet peut être faite à tout moment à la demande du client.

5-3 : Aucun remboursement de facturation effectuée lors de la 1ère année pour la création et les mises à jour du site.

5-4 : S'il existe un forfait de mises à jour pour les années suivantes, le remboursement sera calculé au prorata des échéances restantes

Article 5 : Résiliation par Informat' i2C

Pour des raisons justifiées qui entraîneraient une fermeture de l'auto-entreprise, Informat-i2C peut être amené à ne plus renouveler hébergement et nom de domaine réservé, ainsi qu'à effectuer les mises à jour du site internet. Dans ce cas la parution du site continuera jusqu'à la fin de réservation sur le serveur hébergeant. Tout autre concepteur pourra reprendre les données et réservations existantes à son compte et suivant accord client.

Article 6 : Permissions

Le client est responsable des contenus de son site internet. Informat' i2C pourra bloquer la visualisation du site et casser le contrat si le client utilise son site de manière contraire aux lois françaises et internationales, aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

Informat' i2C est libre d'accepter ou de refuser toute demande de prestations de services si il ne l'estime pas conforme au regard de la loi.

Article 7 : Maintenance du site internet

Dans le cadre de la maintenance, le client autorise Informat' i2C à accéder à tout moment au site internet (administration du site)

Informat' i2C considère que la relation avec le client doit se baser sur la confiance et la satisfaction des deux parties.

Tout client d' Informat' i2C autorise la mise en place d'un lien discret sur son site internet : "réalisé par www.informat-i2c.fr" et/ ou d'une parution dans la page "réalisations" de son site internet www.informat-i2c.fr